

Dossier d'Appel d'Offres National Simplifié (Fournitures)

Réf. AONS/01/SOMAGAZ/2021

Objet : Fourniture CIF – de 3 conteneurs de bouteilles gaz butane à usage domestique

Présentation

Le présent Dossier type d'Appel d'Offres National Simplifié (Fournitures), comprend :

- Un formulaire d'Avis d'Appel d'Offres National Simplifié (pièce n°1) publié à l'adresse des fournisseurs intéressés par les fournitures indiquées en objet et correspondant aux besoins exprimés par la SOMAGAZ, ainsi que les conditions auxquelles sera soumis le soumissionnaire retenu pour leur livraison.
- Un formulaire de Modèle de Soumission que les soumissionnaires sont appelés à remplir.
- Le cadre de Devis, Descriptif, Quantitatif et Estimatif (DDQE ou Bordereau de Prix) à compléter par la SOMAGAZ, et le soumissionnaire.
- Un cahier des Prescriptions Techniques (CPT)
- Un modèle de Contrat de travaux à signer par la SOMAGAZ et l'attributaire et auquel sont annexés les documents de l'offre.

Pièce N°1

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié pour la

Fourniture CIF – de 3 conteneurs de bouteilles gaz butane à usage domestique

La Société Mauritanienne de Gaz - SOMAGAZ, lance le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la **livraison CIF de 3 conteneurs de bouteilles gaz butane à usage domestique**, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3) et dans le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) figurant dans la quatrième partie du (pièce n° 4), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de la SOMAGAZ, au plus tard le **26/10/2021 à 12hrs00 GMT**.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président du Comité Interne des Achats de la SOMAGAZ, Offre relative à la **Fourniture CIF – de 3 conteneurs de bouteilles gaz butane, à n'ouvrir qu'en séance du Comité** ».
3. Les plis seront ouverts en séance publique du Comité le **26/10/2021 à 12hrs00 GMT**, à la Direction Générale de la SOMAGAZ, Z.I. portuaire du Wharf. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit le Comité au plus tard le **21/10/2021**.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par le Comité sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires,
 - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par le Comité.
6. Le Comité,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenu de donner suite au présent Appel d'Offres.

La Directrice Générale

Pièce N°2 (AONS - Fournitures)

Soumission

Je soussigné (*nom, prénom , adresse complète et Numéro National d'Identité du fournisseur individuel ou du représentant de la société*), après avoir pris connaissance du dossier d'Appel d'Offres National Simplifié lancé par la SOMAGAZ,

1. m'engage par la présente soumission à livrer et monter si j'étais retenu, les fournitures objet de l'Appel d'Offres National Simplifié, conformément aux règles de l'art et au Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif¹, moyennant un montant global de ... MRU, incluant l'ensemble des charges requises pour la livraison et le montage des fournitures, y compris les impôts et taxes applicables².
2. m'engage à maintenir la validité des prix de mon offre pendant une durée de trente (**30**) jours³ calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. atteste sur l'honneur, être techniquement et financièrement apte à livrer les fournitures à la satisfaction de la SOMAGAZ), et vous joins en annexe de mon offre, à titre de justificatifs :
 - i. copies des attestations de livraison de fournitures similaires au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
 - ii. le planning de livraison tenant lieu de délai contractuel d'exécution.
4. atteste que le montant ci-dessus n'inclut aucune commission ou frais prévus à titre de corruption à une quelconque personne ou entité, impliquée ou non dans le processus d'attribution, de gestion ou de contrôle de livraison des fournitures objet de l'Appel d'Offre.
5. garantis les fournitures livrées contre tout vice de nature à les rendre improches à l'usage auquel elles sont destinées, pendant une année à compter de la date de leur réception par la SOMAGAZ ;
6. accepte que le montant du contrat à passer suite à cette offre, me soit payé à la livraison des fournitures, sous déduction de tous impôts ou taxes.
7. accepte qu'une avance de 15 % pourra m'être accordée, sous réserve de présentation d'une garantie bancaire.
8. souhaite que les montants dus au titre de cette offre me soient payés par virement au compte N°ouvert à mon nom à..... (*Nom de la Banque*) ou par chèque établi à mon nom.

Le soumissionnaire

Nom et prénom et signature

¹ Si le montant des travaux est global et forfaitaire, préciser que les données du DDQE sont indicatives et non contractuelles.

² Mettre « HT » le cas échéant.

³ La durée de validité des offres peut être augmentée ou réduite par le Comité suivant la nature des dossiers.

Pièce N°3 (AONS - Fournitures)

DDQE - Fourniture CIF – de 3 conteneurs de bouteilles de gaz butane à usage domestique

N°	Désignation	Quantité	Punit	P Total
1	1 (un) conteneur HC40 de bouteilles type B12 kg avec robinet type F	1400
2	1 (un) conteneur HC20 de bouteilles type B06 kg avec boites à clapets	1600
3	1 (un) conteneur HC20 de bouteilles type B03 kg avec boites à clapets	3200
	Total	6200		0,00

- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 30 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Livraison: CIF au port de Nouakchott, Mauritanie.
- Délai de fabrication et de mise à disposition pour shipment maritime: 30 jours

- **Capacité technique**

- Avoir réalisé trois marchés similaires en nature et en volume au cours des cinq dernières années ;
- Avoir la certification **ISO 9001:2008**, ou équivalent pour la **gestion du système de qualité**.
- Avoir la certification **ISO 14001:2004**, ou équivalent pour la **gestion de l'environnement**.
- Avoir la certification **ISO 4706:2008**, ou équivalent : **Fabrication de bouteilles à gaz, en acier soudées rechargeables**.
- Avoir la certification suivant la **directive européenne 1999/36/CE relative aux appareils sous pression transportables TPED: Transportable Pressure Equipment Directive**, ou équivalent.

Les Candidats doivent fournir la preuve écrite que les bouteilles qu'ils proposent sont **fabriquées conformément à la norme EN 1442** ou équivalent.

Pièce N° 4 (AONS - Fournitures)

Cahier des Prescriptions Techniques

FOURNITURE CIF – DE 3 CONTENEURS DE BOUTEILLES GAZ BUTANE A USAGE DOMESTIQUE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES BOUTEILLES SOUDEES EN ACIER POUR LE BUTANE COMMERCIAL

1. Objet :

La présente spécification a pour objet de définir les caractéristiques des bouteilles de gaz pour butane.

2. Les bouteilles

Les bouteilles seront construites conformément aux prescriptions du “règlement des appareils à pression du gaz” et à la norme européenne EN 1442.

2.1- *Le Corps :*

Deux emboutis cylindriques à fonds semi – elliptiques, assemblés par soudage automatique, acier BS2 norme NFA 36211ou EN 10120 P265 NB

L'un des 2 fonds portera un soyage qui servira au soutien pour le soudage des deux (2) parties. Les normes pour le soudage circulaire et la pénétration requise dans cette phase sont à respecter. L'assemblage des deux (2) parties doit être parfait et aucun crique ou entaille ne sont admis.

Chaque bouteille sera complétée par une collarette en acier matricée à chaud, tournée et taraudée pour recevoir la queue du robinet ou la valve. La nuance de l'acier de chaque type de bouteille est précisée dans la fiche technique de chacun des emballages et jointe en annexe.

Le pied en tôle soudable sera en extra doux d'épaisseur de 3,1 m/m , 2.6 m/m et 2.3 m/m selon le type (+ 0,2 m/m – 0 m/m). La soudure du pied à l'embouti inférieur de la bouteille.

Une garde robinet de même nuance que le pied épaisseur est fixé sur les bouteilles à robinets (Diamètre : 220 m/m hauteur 145 m/m) pour sa protection.

Chaque bouteille est complété par :

- un robinet pour la 12 kg ; et sa collarette de protection
- une valve ou boite à clapet pour la 3 kg ou 6 kg .
- du marquage requis

2.2- *Marquage*

- En relief la marque : “ SOMAGAZ -RIM“ sur toutes les bouteilles

2.2.1- *Bouteilles à robinets*

En creux sur la garde de robinets :

Le numéro de série de la bouteille, la date de fabrication, la tare, Nom du constructeur, la pression d'épreuve, la norme de fabrication, le nom ‘butane’, charge nominale en Kg, le volume (contenance en litres), et pression d'épreuve seront marqués en creux sur la garde de robinet.

2.2.2- *Bouteilles à valves*

Sur le corps de la bouteille : Embouti supérieur

Le numéro de série de la bouteille, la date de fabrication, la tare, Nom du constructeur, la pression d'épreuve, la norme de fabrication, le nom ‘butane’, charge nominale en Kg, le volume (contenance en litres), et pression d'épreuve. Le marquage en relief ne doit être vif, la pénétration ne doit pas dépasser 0,4 m/m.

Le nom de SOMAGAZ-RIM doit être inscrit à l'aide d'un pochoir adéquat sur le corps de la bouteille après la couche finale. La couleur de cette inscription blanche. Le LOGO de diamètre 40 mm sera inscrit en blanc sur la partie supérieure de la bouteille

La tare sera marquée également à l'aide d'un estampage à l'encre noir sur toutes les bouteilles après la phase peinture. Une tolérance de ½ hectogramme est tolérée pour cette tare.

3. Caractéristiques des bouteilles

Toutes les bouteilles subiront après soudage, le traitement thermique, la réepreuve en présence d'un expert à 30 bars, vidées, séchées, et peintes.

4. Contrôle – essais

Le constructeur devra procéder aux contrôles habituels par un bureau agréé international pour le contrôle technique et les essais obligatoires en usine et dont les documents seront communiqués à la SOMAGAZ.

- Réception métal ;
- Vérification des certificats de conformité matériaux utilisés ;
- Vérification des éléments constitutifs ;
- Vérification de soudage ;
- Contrôle de l'étanchéité et de non – déformation permanente ;
- Contrôle capacité ;
- Les essais de finition (grenaillage, métallisation, peinture, présentation et marquage, serrage de robinets ou valves etc.).

Toutes les attestations de contrôles des tests, épreuve, certificat d'origine du métal, certificat de garantie, essais de tractions et pliage, étanchéité, éclatement seront transmises à la SOMAGAZ.

Les bouteilles subiront tous les tests nécessaires à la bonne exécution de fabrication conformément aux normes internationales en vigueur (EN1442).

- L'épreuve hydraulique est faite pour toutes les bouteilles à 100%.
- La capacité en eau doit être faite et enregistrée pour chaque bouteille.
- Un essai est à faire comme prescrit par la norme EN1442 pour les dimensions de chaque bouteille .ce type d'essai est à soumettre pour approbation par la SOMAGAZ avant le début de lancement de la production en usine.

5. Opérations de finition

Grenaillage ; métallisation et peinture.

(Au cours de ces opérations, le taraudage bouteille doit être protégé)

Grenaillage :

Brassage à sec avec un jet de grenade : Sa 2 ½. Après ce grenaillage, la rugosité de surface ne devrait pas être inférieure à 30 microns.

Métallisation : Dans un délai de 1 heure après le grenaillage, les bouteilles recevront la couche de zinc de 40 microns et doit être uniforme. Les tests d'adhérence du zinc et des autres couches de peinture sont à faire sur une bouteille par lot de 1000 bouteilles et la force ne devrait pas être inférieure à 15 kg/cm².

6. Peinture PU (Polyuréthane)

Après cette opération de métallisation ; les bouteilles recevront 2 couches de peinture **type PU** de 40 microns chacune et séchées ensuite au four. La peinture sera cuite au four est exigée sauf dérogation écrite de la SOMAGAZ pour une autre qualité de peinture. La couleur finale **RAL 5005 : bleu de signalisation**. Les tests d'adhérence de la couche de zinc et des autres couches de peinture sont à faire sur une bouteille par lot de 1000 bouteilles et la force ne devrait pas être inférieure à 15 kg/cm².

Les opérations de finition engloberont, un nettoyage interne, l'inertage et le tarage à +/-50 gr près pour chacune des bouteilles.

Après vérification du taraudage de la collerette, le montage du robinet ou de la valve sera fait après enduit du filetage d'un produit « Perfectseal » et serré à l'aide d'une clé dynamométrique comme recommandé par le fabricant de la valve.

7. Conditionnement des bouteilles

Toutes les bouteilles doivent être vides d'air et livrées pendant leur transport avec une pression positive de 1-2kg/cm² d'azote ou un autre gaz inerte.

8. Expédition des bouteilles

Le soumissionnaire devra prévoir avant l'expédition une protection par des douilles réticulées en plastique pour tous les types d'emballages avant leur arrimage dans les containers. Cette protection doit être conforme aux règles et usage de conditionnement à l'exportation.

9. Documents

A envoyer à la SOMAGAZ après chargement des bouteilles :

- Procès-verbal d'éclatement des bouteilles par organisme agréé ;
- Etat consignant les fuites et défauts constatés aux réépreuves hydrauliques ;
- Rapport général mentionnant la provenance, les caractéristiques mécaniques et chimiques des aciers utilisés, les marques et caractéristiques des métaux d'apport, les caractéristiques des peintures ;
- Certificat de visite avant épreuve ;
- Procès-verbaux sur tôles (traction, pliage etc..) ;
- Procès-verbal de contrôle par endoscopie par sondage ;
- Tous les autres PV des tests de contrôle.

Le soumissionnaire devra répondre pour tout défaut ou vice caché qui sera décelé à la livraison des bouteilles ou pendant la période de garantie de 12 mois.

FICHE TECHNIQUE BOUTEILLES 12KGS

Emboutissage = Acier BS2 norme NFA 36 211 ou EN 10120 P265 NB

Collerette = Acier XC 18S norme NFA 35-551 ou équivalent

Capacité = 26,5 L

Poids charge butane = 12.5 Kgs

Epaisseur tôle = 2,4m/m avant emboutissage

Pied en acier = 2.4 m/m (Diamètre supérieur de 4 m/m par rapport au corps bouteille

Pression d'épreuve = 30 bars

Essai à l'éclatement = mini 67.5 bars

Hauteur = 572+/-5 m/m

Diamètre = 300 m/m+/-1

Caractéristiques garde ou protection de robinet : diamètre : 220mm +/- 5mm hauteur 145mm +/- 1.5 mm avec une ouverture de 90° pour permettre l'accès de la pince d'emplissage et deux ouvertures pour la manutention.

Robinet équipé de limiteur de débit de gaz butane:

Diamètre nominal : 23,2 TrianG 31,901 filetage LPG pas 2.

Conicité 10° filets perpendiculaires au cône.

Omega Ref 80..390.2003 ou équivalent en dimensions.

Si le soumissionnaire propose des différences dans les dimensions ci-dessus ; il devra impérativement le faire préciser par rubrique. Cependant le soumissionnaire réparera à ses frais toutes les bouteilles qui seront rejetées à l'emplissage pour n'importe quel motif listé ci-dessous :

- Toute bouteille qui ne disposera pas de garde robinet suffisante pour permettre la mise en place de la pince de remplissage sera rejetée à la réception sur site.
- Toute bouteille dont le robinet n'est pas dans l'axe de l'ouverture de la protection (robinet) pour permettre le passage de la pince sera également rejetée.

FICHE TECHNIQUE BOUTEILLES 06 KGS à valve ou boîte à clapet

Emboutissage (corps)	= Acier BS2 norme NFA 36 211 ou EN 10120 P 265 NB
Collerette	= Acier XC 10 norme NFA 35-551 ou équivalent
Capacité	= 13 L
Poids charge GPL	= 6 Kgs
Epaisseur tôle	= 2,4 m/m mini avant emboutissage
Pied en acier	= 2,4 m/m (+/-0,25) Diam > de 4 m/m par rapport au corps bouteille
Pression d'épreuve	= 30 bars
Essai à l'éclatement	= mini 67,5 bars
Hauteur	= A communiquer par soumissionnaire
Diamètre	= 300 m/m +/- 1mm

Fournie équipée de valve. Ref Omega 64 6 590 2028

Filetage femelle interne de diamètre 16 pas de 1,5 et un filetage mâle extérieur de diamètre 22 pas de 1,25.

Les boîtes à clapets ou valves possèdent un filetage femelle interne de diamètre 16 pas de 1,5 et le filetage mâle extérieur de diamètre 22 pas de 1,25 et fournies avec les joints en cuivre.

Diamètre intérieur pour montage brûleur (Réchaud) :M16 pas 1.5

Diamètre extérieur pour montage sur bouteille :M22 pas 1.25

NB : Ces bouteilles doivent être impérativement équipées d'un cerceau supérieur qui constitue un support de marmite dont le diamètre est à : diamètre extérieur 275m/m (+/-3 m/m) et intérieur (après repli tôle) = 242m/m (+2m/m et -0m/m)

Les bouteilles seront livrées avec une anse de manutention montées sur leur valve (voir photo du robinet ; valve et anse de manutention pour les bouteilles à valves)



FICHE TECHNIQUE BOUTEILLES 03 KGS à valve ou boîte à clapet

Emboutissage	= Acier BS2 norme NFA 36 211 or EN 10120 P 265 NB
Collerette	= Acier XC 10 norme NFA 35-551 ou équivalent
Capacité	= 6,02 L
Poids charge butane	= 2,75 Kgs
Epaisseur tôle	= 2,3 m/m mini avant emboutissage
Pied en acier	= 2,3 m/m (+/-0,25) Diamètre supérieur de 1 m/m par rapport au corps bouteille
Pression d'épreuve	= 30 bars
Essai à l'éclatement	= mini 67.5 bars
Hauteur	= 240 m/m+/-1
Diamètre	= 202 m/m+/-1
Fournie équipée de valve : Ref Omega 64 6 590 2028	

Filetage femelle interne de diamètre 16 pas de 1,5 et un filetage mâle extérieur de diamètre 22 pas de 1,25.

Les boîtes à clapets ou valves possèdent un filetage femelle interne de diamètre 16 pas de 1,5 et le filetage mâle extérieur de diamètre 22 pas de 1,25 et fournies avec les joints en cuivre.

Diamètre intérieur pour montage brûleur (Réchaud) :M16 pas 1.5

Diamètre extérieur pour montage sur bouteille :M22 pas 1.25

Les bouteilles seront livrées avec une anse de manutention montées sur leur valve (voir photo du robinet ; valve et anse de manutention pour les bouteilles à valves).



4. Plans

Le présent Dossier d'appel ne comprend aucun plan.

5. Inspections et Essais

Les inspections et tests suivants seront réalisés : **Ensemble des tests conformément à la norme EN 1442.**

Société Mauritanienne de Gaz - SOMAGAZ

CONTRAT (Fournitures)

Contrat n°.....**005/2021**

MODE DE SELECTION : **AONS Appel d'Offres National Simplifié**

OBJET : **Fourniture CIF – de 3 conteneurs de bouteilles gaz butane à usage domestique**

ATTRIBUTAIRES :

MONTANT :

DELAIS D'EXECUTION : **30 jours**

FINANCEMENT : **Fonds propres. Budget d'investissement**

APPROUVE-LE :

NOTIFIE-LE : *indiquer la date de notification du contrat au FOURNISSEUR*

Visa du Président du CIAIS

Contrat de Fournitures

ENTRE-LES SOUSSIGNES

SOMAGAZ dont le siège social est à adresse de l'autorité contractante, représentée par , dûment habilité en sa qualité de Directrice Générale.
Ci-après dénommée « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART et

Nom de l'attributaire, dont le siège est *adresse complète (adresse géographique et numéro de téléphone)*, représenté par M. *Nom et prénom du signataire*, dument habilité en sa qualité, (*indiquer la qualité du signataire*).
ci-après dénommé « le FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Vu l'expression de besoins de l'Autorité Contractante figurant dans la lettre de consultation de fournisseurs et les conditions y relatives.

Vu l'offre du soumissionnaire (*Nom, adresse et Numéro d'identification national du soumissionnaire individuel retenu ou du représentant de société*), figurant dans la lettre de soumission.

Vu le procès-verbal d'attribution établi par le CIAIS de (*nom de l'Autorité Contractante*) en date du ... (*jour, mois, année*).

Attribue à la sociétéreprésentée par Mr (*nom, prénom qualité et N° d'identité nationale du représentant*) ou Fournisseur individuel Mr (*nom, prénom, N° d'identité nationale*), le contrat de livraison des fournitures spécifiés au Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif (DDQE), tel que complété par les autres pièces du dossier de Consultation, et les autres éléments de l'offre du FOURNISSEUR qui font ensemble partie intégrante du Contrat, moyennant un montant total de MRU incluant tous les impôts et taxes applicables, et payable conformément aux modalités figurant dans la soumission.

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRETE DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet la fourniture et (*éventuellement*) l'installation par le FOURNISSEUR à l'AUTORITE CONTRACTANTE des fournitures spécifiées au Devis Descriptif Quantitatif et Estimatif (DDQE) à (*indiquer le lieu de livraison*)

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

1. Le présent Contrat ;
2. La lettre de soumission ;
3. Le Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE)

4. Le Calendrier (planning) de livraison
5. (*Autres pièces à indiquer s'il y a lieu*)

ARTICLE 3 - LIVRAISON

a) Délais de livraison

Le délai de livraison ne doit pas excéder les délais prévus dans le calendrier prévisionnel, à compter de la signature du contrat. Planning de livraison des fournitures tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

Le respect des délais de livraison constitue une obligation essentielle du Contrat

b) Conditions de livraison

Toute fourniture livrée endommagée ou ne correspondant pas à la commande devra être reprise par le FOURNISSEUR, à première demande de l'AUTORITE CONTRACTANTE et sans délai, à l'adresse de livraison.

Les frais de retour et le remplacement des produits non conformes seront à la charge du FOURNISSEUR

ARTICLE 4– RECEPTION

La réception des fournitures, sera effectuée par L'AUTORITE CONTRACTANTE en présence du représentant du FOURNISSEUR par une commission composée de :

-Président,⁴
- , membre,
- , membre,
- , membre,

ARTICLE 5– MODALITES DE PAIEMENT -FACTURATION

Le montant du présent contrat sera payé à la livraison des fournitures, sous déduction de tous impôts ou taxes applicables, du montant total du contrat.

Les paiements seront effectués par virement au compte N°ouvert au nom du fournisseur à..... (Nom de la Banque) ou par chèque établi au nom du fournisseur.

Une avance de 15 % pourra être accordée, sous réserve de présentation d'une garantie bancaire.

ARTICLE 6– CAS DE LITIGE

⁴ (*Désigner les membres ès qualité*).

En cas de litige les parties s'engagent à régler les différents nés de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat à l'amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 7 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature

Il est précisé que par la signature du présent contrat, le soumissionnaire déclare avoir connaissance des clauses d'interdiction des manœuvres frauduleuses, collusives et de corruption telles que définies ci-dessous, et s'engage expressément à les respecter.⁵

Fait àleet ont signé :

Le signataire au nom de l'Autorité Contractante

Signature

L'Entrepreneur

Signature

⁵Dans le cadre de ses contrats, (nom de l'Autorité Contractante) et ses bailleurs de fonds et donateurs ont pour principe d'exiger des contractants, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution des contrats. En vertu de ce principe, (nom de l'Autorité Contractante), est considéré coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;

• Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

• Se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

Aux fins des clauses ci-dessus, le terme « une autre personne ou entité », fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat (nom de l'Autorité Contractante). Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel des bailleurs de fonds et donateurs et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de contrats publics ou les examinent.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du contrat, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du contrat ou son exécution.

Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des contrats, soit en tant que potentiels attributaires, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des contrats publics ou à leur exécution.